

Agent technique « Espaces verts et terrains de sport »



Synthèse de l'offre

Employeur :	MURS ERIGNE 5 chemin de bellevue - CS 80015 49610Mûrs-érigné
Commune de 5550 habitants, située à 15 km d'angers et membre d'angers loire métropole.	
Grade :	Adjoint technique principal de 1ère classe
Référence :	O049201000131972
Date de dépôt de l'offre :	09/10/2020
Type d'emploi :	Vacance d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/01/2021
Date limite de candidature :	08/12/2020

Lieu de travail :

Lieu de travail :	rue des accacias 49610 Mûrs-Érigné
--------------------------	---------------------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique territorial
Famille de métier :	Ingénierie écologique > Espaces verts
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

Au sein d'une équipe des espaces verts, et sous l'autorité du chef d'équipe, vous exécutez l'ensemble des activités et des opérations techniques nécessaires à l'aménagement, à la gestion et à l'entretien des espaces verts (parcs, jardins, places, squares, espaces d'accompagnement...), des terrains sportifs, et des cimetières. En façonnant ainsi le paysage, vous oeuvrez au quotidien à la préservation et à l'embellissement du cadre de vie

Profil demandé :

Savoir faire :

Traçage et entretien mécanique des terrains de sport (essentiel)
Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites
Contrôle, entretien et remplacement des végétaux mis en place
Application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité liée aux outils et aux produits utilisés

Savoir être :

Minutieux dans l'exercice de sa mission
Sens du travail en équipe
Sens de l'organisation, méthodique et rigoureux
Respect des consignes
Goût de l'environnement extérieur
Autonomie dans l'organisation du travail

Agréments/habilitations :

Permis de conduire B obligatoire
Permis de conduire C (poids lourds) facultatif
Autorisations de conduite d'engins et habilitations pour les matériels qui l'exigent

Particularité du poste :

Travail à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons, à pied ou motorisé
Travail courbé et agenouillé,
Horaires adaptés aux saisons
Manipulation d'engins et d'outils dangereux
Peut être amené à porter une charge
Port de vêtements de sécurité obligatoire (EPI)

Mission :

Personne référente de l'entretien du stade (2 terrains de foot/1 stabilisé)
Entretien général en fonction des spécificités biologiques et paysagères des sites (réglementation, consignes) prévenir les risques naturels et d'accidents
Préservation de la qualité des sites et prévention des risques (plan de désherbage, règle de sécurité etc)
Exécution des chantiers d'entretien et d'aménagement
Réalisation des travaux liés à l'entretien et à l'aménagement des espaces verts (embellissement parterres fleuris, maçonnerie, peinture, etc).
Réalisation des tailles saisonnières, des tailles topiaires, un entretien des végétaux et des arbres de petite taille, tonte des pelouses et des prairies
Entretien et surveillance des espaces verts et naturels
Entretien des équipements et du matériel mécanique (détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé, nettoyage et entretien)
Contribution à la mise en place de la gestion différenciée
Nettoyage des voies et espace publics (balayage, poubelles etc).
Surveillance de la propreté des espaces publics et gestion des déchets produits sur les sites (vider les corbeilles, etc...)
Transport et installation de matériel pour les manifestations
Tenue à jour des fiches de travail

Contact et informations complémentaires :

Candidature : préciser tous les permis, habilitations et autorisations détenues
Lettre motivation + CV par voie postale ou mail. Renseignements complémentaires par mail : info@ville-murs-erigne.fr

Téléphone collectivité :

02 41 79 78 77

Adresse e-mail :

assistante.rh.dgs@ville-murs-erigne.fr

Lien de publication :

<http://www.murs-erigne.fr>

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant

statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.